



Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36

Mall : f.lavalette@inao.gouv.fr

N/Réf : ICPE/FL/080816

V/Réf :

Le Directeur de l'INAO

à

Préfecture de la Loire-Atlantique

Bureau des procédures d'utilité publique

6 quai Ceineray

BP 33515

44035 NANTES Cédex 1

Angers, le 19 août 2016

Par courrier en date du 08 août 2016, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un dossier de demande d'autorisation unique présenté par la société IEL Exploitation 51 dans le cadre de son projet de création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de DERVAL.

La commune du DERVAL est incluse dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée « Maine Anjou » ainsi que dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées « Bœuf du Maine », « Farine de blé noir de Bretagne », « Pâté de Campagne Breton », « Val de Loire », « Volailles d'Ancenis », « Volailles de Janzé », « Volailles de Bretagne » et dans l'aire géographique de l'Indication géographique « Whisky de Bretagne ».

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Pour le Directeur de l'INAO,
Et par délégation,
Pascal CELLIER

Copie DDTM 44

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire Poitou-Charentes

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr